

“Il faut interdire la vente de ‘gaz hilarant’ aux mineurs”

■ **Françoise Schepmans (MR)** a déposé jeudi une proposition de résolution à la Chambre.

On l'appelle “gaz hilarant”, “ballon” ou “proto” (pour protoxyde d'azote). Au départ, c'est une petite cartouche métallique de gaz propulseur qu'on glisse dans un siphon pour fabriquer de la chantilly. En vente libre dans les magasins d'électroménager et les supermarchés, au prix de 7 euros pour dix cartouches. Pas cher et facile à se procurer, le produit est détourné de son usage habituel pour être inhalé comme drogue récréative. Cela provoque un léger vertige, une petite divagation et de franches rigolades.

Cette forme de drogue bon marché est en augmentation chez les (très) jeunes. *“J'ai été alertée en janvier par des parents qui m'ont adressé des mails. Des gardiens de la paix m'ont aussi signalé qu'ils retrouvaient de plus en plus de cartouches métalliques aux abords d'infrastructures sportives, dans les parkings et dans les parcs, nous explique Françoise Schepmans, bourgmestre de Molenbeek. Les contacts que j'ai eus avec des responsables d'autres communes montrent que le phénomène est en hausse.”*

Rires incontrôlables

Molenbeek a pris les devants en demandant au service “Le Pont”, qui s'occupe du soutien psychosocial aux usagers de drogues et à leurs familles, de sensibiliser les jeunes contre les dangers d'inhaler ce gaz. Une action de prévention dans les écoles secondaires et les associations pour toucher un maximum d'ados.

L'utilisation récréative du “gaz hilarant” est loin d'être inoffensive. L'inhalation de

protoxyde d'azote modifie la voix qui devient grave pendant quelques secondes. Elle entraîne une euphorie souvent accompagnée de rires incontrôlables (d'où son nom), des effets qui surviennent en moins de 30 secondes et ne durent que deux à trois minutes. La faible durée des effets peut inciter l'utilisateur à renouveler fréquemment sa consommation.

Risque de mort à forte dose

Mais les conséquences d'un usage régulier sont loin d'être anodines: picotements ou engourdissement des extrémités des membres, pertes de mémoire, troubles de l'humeur de type paranoïaque, troubles du sommeil, troubles cardiovasculaires... Un phénomène de tolérance peut apparaître.

A forte dose, le “gaz hilarant” peut être la cause d'une dépression respiratoire pouvant entraîner la mort.

La bourgmestre de Molenbeek, qui est aussi députée MR, a déposé jeudi une proposition de réso-

“J'ai été alertée par des parents et des gardiens de la paix.”

Françoise Schepmans
Députée-bourgmestre
de Molenbeek (MR).

lution à la Chambre visant à obtenir l'interdiction de la vente de protoxyde d'azote aux mineurs d'âge. *“Ce produit parfaitement légal est en vente en grande surface et sur différents sites de ventes en ligne à des prix dérisoires, ce qui en fait une substance euphorisante facilement accessible pour les jeunes”,* argumente M^{me} Schepmans.

En Angleterre, où le protoxyde d'azote est devenu la deuxième drogue récréative derrière le cannabis, la substance a déjà provoqué plusieurs décès, poursuit la bourgmestre de Molenbeek.

Elle demande donc au gouvernement fédéral de considérer qu'il s'agit d'un problème de santé publique et de prendre les mesures nécessaires pour interdire la vente de protoxyde d'azote sous toutes ses formes aux moins de 18 ans.

An.H.